

## CHS DU 3 novembre 2020

### THEMES ABORDES

#### CADRE D'ACCUEIL

1. Comment les classes arrivent ?

Entrée principale mais par le petit portail (portillon), les élèves passent par le sas d'entrée.

Surveillant à l'entrée qui fait rentrer les élèves un par un

Gel en haut de l'escalier ( grande contenance – bidon de 5 litres), ou à la sortie du tourniquet.

La rentrée se fait normalement. Les entrants se rangent dans la cour, les autres montent en classe.

2. Comment les élèves circulent ?

Entrée dans bâtiment pédagogique devant le foyer (côté vie scolaire)

Circuit par l'escalier de gauche avec marquage au sol en rubalise.

Un distributeur à pied de gel hydroalcoolique est positionné juste en face de la vie scolaire.

**Sortie aux récréations suivant les salles :**

Les salles au rez de chaussée entre la vie scolaire et la salle des professeurs, au premier de la 103 à la 120, au deuxième de la 204 à la 218 sortent **par l'escalier de la vie scolaire et**

les autres **par l'escalier du fond du bâtiment** (côté salle de reprographie et bureau DDFPT)

**Pour sortir, le professeur dans la salle concernée, regarde dans le couloir lorsque la sonnerie retentit et fait sortir les élèves en fonction du flux.**

3. Ou se dérouleront les cours ?

Dans des classes indiquées sur EDT

<p>4. Combien d'élèves par groupe ?</p>	<p>Pour les classes de BAC de TGA, 1<sup>ière</sup> commerce, 1GA et 1ASSP1, et les secondes MRC1 et 2, 2 GATL et 2 ASSP1, les cours en classe entière se dérouleront en alternance par groupe.                  Cette mise en place nécessitera peut-être quelques modifications d'EDT. Cette organisation permettra de limiter les brassages. Elle nécessite une mise en place de devoirs à rendre pour les élèves qui n'assisteront pas au cours une fois sur deux : 60h en tout sur 650 environ.</p>																
<p>5. Les élèves ont-ils une récréation ? des pauses ? comment les organiser ?</p>	<p>Récréations normales pour tous, élèves et personnels ; la cour est suffisamment vaste ;                  les élèves conservent le masque pendant la récréation ; et si le masque est tombé, ils gardent une distanciation physique de 2 mètres.                  Sortie selon protocole ci-dessus.</p>																
<p>6. La demi-pension est-elle ouverte ?</p>	<p>Oui 4 services : 11h30, 12h, 12h25, 12h50</p> <table border="1" data-bbox="1131 774 2123 954"> <tr> <td>lundi</td> <td>Mardi.</td> <td>jeudi</td> <td>vendredi</td> </tr> <tr> <td>troisièmes secondes</td> <td>premières</td> <td>terminales</td> <td>troisièmes secondes</td> </tr> <tr> <td>premières</td> <td>terminales</td> <td>Troisièmes/secondes</td> <td>Premières</td> </tr> <tr> <td>terminales</td> <td>Troisièmes/secondes</td> <td>premières</td> <td>terminales</td> </tr> </table>	lundi	Mardi.	jeudi	vendredi	troisièmes secondes	premières	terminales	troisièmes secondes	premières	terminales	Troisièmes/secondes	Premières	terminales	Troisièmes/secondes	premières	terminales
lundi	Mardi.	jeudi	vendredi														
troisièmes secondes	premières	terminales	troisièmes secondes														
premières	terminales	Troisièmes/secondes	Premières														
terminales	Troisièmes/secondes	premières	terminales														
<p>7. Comment les transports de la métropole seront-ils organisés ?</p>	<p>Sans perturbations</p>																
<p>8 foyer élèves</p>	<p>Ouverture foyer                  Masque obligatoire comme ailleurs</p>																

<p>9 salle des professeurs</p> <p>10 le self pédagogique</p>	<p>Masque obligatoire / bien penser à se laver les mains avant et après la prise de boissons au distributeur+ nettoyage régulier des surfaces utilisées par les professeurs concernés.</p> <p>Tables pour 2 seulement mais fonctionnement avec un nombre de 12 .</p>
<p><b>PROPRETE DANS LES LOCAUX</b></p>	
<p>1. A quelle fréquence le nettoyage des espaces occupés sera-t-il effectuée ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sanitaires,</li> <li>• Classes,</li> <li>• Couloirs, escaliers</li> <li>• Portes,</li> <li>• Réfectoire,</li> <li>• Salle des professeurs etc.</li> </ul> <p>2. Quels produits seront utilisés ?</p>	<p>Affichage dans chaque salle du protocole de nettoyage fixé par le Conseil régional</p> <p>Affichage de la manière de se laver les mains dans chaque sanitaire</p> <p>Sanitaires élèves Sanitaires personnels : nettoyage 2 à 3 x/j</p> <p>Nettoyage deux fois par jour de chaque salle ( CHS)</p> <p>Poignées, tables, interrupteurs, Rampes, Matériels du tableau</p> <p>Aération des locaux pendant 15 min chaque heure et lorsque les agents passent dans les salles</p> <p>Portes maintenues ouvertes pour éviter les points de contact.</p> <p>Les élèves nettoient leur table et chaise au point d’attrape avant de sortir de la salle, pour éviter la contamination de l’élève suivant qui occupera la place</p> <p>Si les professeurs souhaitent également le faire en rentrant c’est bien sûr possible.</p> <p>Désinfectant Virucide et /ou javel diluée à 9, 6% et /ou alcool ménagé &gt;70%</p>

## PROTECTION DES PERSONNES

### 1. Les masques seront-ils disponibles ?

- Pour les élèves : fournis par les parents / responsables légaux
- Pour les personnels

*Précision : Lorsque des questionnements ont été relayés sur d'éventuels risques liés à l'usage des masques textiles de la marque DIM du fait de leur traitement aux zéolites d'argent et de cuivre, le ministère de l'éducation nationale a immédiatement saisi les autorités de santé compétentes pour obtenir des éléments de clarification sur leur dangerosité potentielle. A titre préventif, le ministère a invité les agents à ne plus faire usage de ces masques. Un réassort de masques tissus de catégorie 1 ne contenant pas de zéolites et justifiant des mêmes capacités de filtration, a été effectué pour que les académies puissent les commander et les remplacer dans les meilleurs délais.*

**Ces nouveaux masques récupérés par le lycée le lundi 02-11-2020 matin, vous ont été remis dans vos boîtes aux lettres, le 02-11-2020 pendant la récréation du matin.**

*Concernant les masques DIM : L'ANSES, à l'issue de son expertise, a écarté la potentialité d'effets nocifs immédiats et graves pour la santé humaine, un constat conforté par l'absence de signalement auprès des centres antipoison et de toxicovigilance d'effets indésirables avérés liés au port de ces masques. Dans son avis du 28 octobre 2020, l'ANSES a estimé que dans l'hypothèse où les précautions d'emploi seraient scrupuleusement respectées, le port de ces masques ne présente pas d'effets nocifs pour la santé humaine, notamment de toxicité pour la reproduction. Ces précautions comprennent le lavage avant le premier emploi et après chaque utilisation, le port de 4 heures maximum et le remplacement des masques dès qu'ils sont humides.*

*Elle souligne que « Toutefois, en prenant en considération des situations d'exposition qui peuvent exister dans la vie courante telles que le port de masques sans lavage préalable ou humide, et des « scénarios pire cas », l'ANSES considère que des effets toxicologiques à moyen terme tel que l'accumulation d'ions argent Ag+ dans les organes peuvent résulter de ces expositions, et que des risques sanitaires ne peuvent donc être totalement écartés.*

L'Etat renouvelle régulièrement les masques.

Ils ont été distribués. Nous en avons en stock pour les professeurs. Les parents fournissent au moins 2 masques par jour à leurs enfants ; le masque est obligatoire dans les transports en communs. Pour les élèves qui malgré tout se présenteraient sans masque, la vie scolaire dispose d'un lot de masques en tissu fournis par le conseil régional PACA ; ces masques pourront ponctuellement être remis aux élèves dépourvus de masque. La région a fourni des masques en tissu et du gel hydroalcoolique pour les personnels techniques agents régionaux des lycées jusqu'au 16-10-2020. La région précise ensuite qu'il incombe aux établissements de fournir ces équipements aux agents régionaux. Il n'y aura plus de dotations régionales.

Port du masque obligatoire.

Les masques usagés seront jetés dans un sac spécifique mis dans chaque salle à fermer, qui sera pris par agents et jeté 24h après dans poubelles marrons ( CHS).

Pour les personnes à risque avec une prescription médicale nous redemanderons des masques FFP2

<p>2. Comment maintenir et garantir les distances entre les élèves ?</p>	<p>Explication, prévention et rappel si besoin</p>
<p>3 Comment se désinfecter les mains</p> <p>4 Le gel hydro-alcoolique est régulièrement réapprovisionné. Le lycée se réapprovisionne en bidons de 25 litres fabriqués par un pharmacien travaillant avec le lycée Latécoère – Istres.</p>	<p>Explications, prévention et rappel si besoin ; affiches positionnées dans les blocs sanitaires ; utilisation du savon et de l'eau ; ou de la solution hydroalcoolique virucide mise à disposition (30 cl suffisent).          -Soit en se lavant les mains dans les sanitaires avec séchage des mains avec papier mis à disposition          -Soit avec des flacons pompe de 5 litres de gel hydro alcoolique, solution virucide, mise à disposition à l'entrée et aux étages – et deux flacons pompe à pied (entrée lycée et entrée bâtiment pédagogique) + 1 distributeur au niveau du passage de la demi pension, juste après le contrôle d'accès.</p>
<p>5 Les thermomètres à l'infirmierie</p>	<p>2 thermomètres sans contact +1 thermomètre auriculaire déjà présents à l'infirmierie. (achat d'embout jetable)</p>
<p>6 Le lycée aurait-il des tests ?</p>	<p>Non</p>
<p>7 Quel protocole en cas d'élève malade ou avec des symptômes ?</p>	<p><b>Quelles sont les consignes si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école et l'établissement ?</b></p> <p>Pour rappel, les symptômes évocateurs du Covid-19 sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, perte de l'odorat, perte du goût. Dans l'hypothèse où une personne accueillie</p>

	<p>présente des symptômes au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Isolement immédiat de la personne :</b></li></ul> <p>S'il s'agit d'un adulte : avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.</p> <p>S'il agit d'un élève : avec un masque pour les enfants en âge d'en porter, à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.</p> <p><b>Si l'infirmière est présente appel de l'infirmière pour gérer le flux et éviter que trop d'élèves soient devant l'infirmierie</b></p> <p><b>Si l'infirmière n'est pas là : appel du secrétariat pour ouverture infirmerie dans l'attente de l'arrivée des parents.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Respect impératif des gestes barrières.</li><li>• S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.</li><li>• Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.</li></ul> <p>Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nettoyage approfondi de la pièce et aération où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.</li><li>• Poursuite stricte des gestes barrières.</li></ul>
--	---

<p><b>L'enfant dont au moins l'un des parents est identifié comme "cas confirmé" ou présente des symptômes évoquant le Covid-19 doit-il se rendre dans son école ou son établissement scolaire ?</b></p>	<p>S'il s'agit d'un élève, il ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.</p> <p><b>Si un cas confirmé par test positif était détecté</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>☒ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.</li><li>☒ L'adulte ou la famille s'il s'agit d'un élève sera accompagné dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée, s'il s'agit d'un adulte.</li><li>☒ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec le malade selon le plan de communication défini par l'école ou l'établissement.</li><li>☒ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.</li><li>☒ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne malade dans les 48h qui précèdent son isolement.</li><li>☒ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.</li></ul> <p>Non, les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 ou dans l'hypothèse d'un cas confirmé dans la famille de l'enfant. L'enfant, cas contact , bénéficie alors de la continuité pédagogique mise en œuvre par son établissement.</p>
--	--

8 :Comment accueillir du public extérieur ?

Les familles sont accueillies sur rendez-vous seulement.  
Pour ce qui concerne les intervenants, les professeurs doivent remplir la demande d'intervention afin que la loge soit au courant .  
De grandes précautions s'imposent.

#### AUTRES QUESTIONS / AUTRES INFOS

**-plan vigipirate renforcé** : donc personne ne doit rentrer sans que l'agent ait vérifié si la personne avait rendez-vous.  
Donc les professeurs et la vie scolaire doivent penser à signaler les rendez-vous.

-Encore plus du fait du plan Vigipirate **les portes des étages doivent être fermées aux récréations et à la pause méridienne. ( planning à faire pour surveillants)**